



Commission Administrative Paritaire Départementale

Jeudi 31 janvier 2019

Déclaration liminaire du SNUDI FO

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Mesdames et messieurs les membres de la CAPD,

Cette CAPD d'installation est l'occasion de rappeler que les élections professionnelles 2018 ont été marquée par un renforcement des positions de Force Ouvrière.

FO conforte sa place de 1^{ère} organisation dans la fonction publique d'Etat et prend la 2^{ème} place dans la fonction publique hospitalière.

Dans l'enseignement, notre fédération consolide ses deux sièges au comité technique ministériel.

Dans les Bouches du Rhône, le SNUDI FO progresse de 258 voix et conserve ses 3 sièges à la CAPD.

Il est d'ailleurs significatif que, malgré des conditions de vote très contraignantes, la participation soit en nette augmentation, ce qui montre que les enseignants du premier degré restent attachés à leurs organisations syndicales et aux Commissions Administratives Paritaires.

Dans une situation marquée par la volonté des gouvernements successifs de remettre en cause la place des syndicats et de détruire la place et le rôle des Comités Techniques des CAP et des CHSCT, ce résultat est un cinglant démenti à tous ceux qui souhaitent que les syndicats accompagnent la mise en œuvre des réformes ministérielles dans des « concertations » diverses et abandonne ainsi sa mission de défense des intérêts matériels et moraux des personnels.

Ce résultat traduit aussi l'attachement des personnels à la défense de l'école publique et de leurs conditions de travail.

Au moment où les revendications, notamment salariales, s'expriment avec force dans tous les secteurs, la même détermination s'exprime parmi nos collègues enseignants. Elle s'exprime dans les lycées par la grève et les manifestations récentes pour l'abandon de Parcoursup, de la réforme du lycée et le maintien du bac comme diplôme national. Elle commence dans les écoles où les collègues n'en peuvent plus, rejettent les réformes et exigent les postes et les moyens nécessaires pour travailler correctement.

- Une carte scolaire qui s'annonce catastrophique pour les conditions de travail des enseignants et des élèves ;
- le projet d'imposer un nouveau statut de directeur supérieur hiérarchique, chef d'un établissement autonome dans le cadre d'une « cité éducative » ou de regroupements/fusions d'écoles ;
- le coup de force du ministre d'imposer de nouvelles règles du mouvement qui remettent en cause le barème départemental et le maintien d'une seconde phase avec nouvelle saisie de vœux sur des postes précis ;
- l'injonction de faire passer de nouvelles évaluations nationales en CP ;
- le maintien du protocole PPCR qui impose désormais, en plus des RDV de carrière dont les appréciations finales ont été contestées lors de la dernière CAPD, des « visites d'accompagnement », notamment sur les classes de CP, dans le cadre du parcours professionnel individuel ou collectif...

Toutes ces mesures sont massivement rejetées par nos collègues !

Face à cette détermination, le gouvernement maintient son cap sur la destruction/privatisation des services publics et la remise en cause des statuts mais aussi sur l'assurance chômage, la retraite universelle par point qui remettait en cause les 42 régimes de retraites dont notre code des pensions, sur l'attaque frontale contre la sécurité sociale financée par les cotisations !

Il n'hésite pas à recourir à la violence contre les lycéens, les syndicalistes, les militants, tous ceux qui manifestent contre sa politique destructrice des droits. FO condamne fermement toute forme de répression et défend le droit démocratique de manifester.

Le SNUDI FO, avec sa fédération de l'enseignement, sa fédération de fonctionnaire et sa confédération restera à l'initiative pour défendre les intérêts de tous les salariés, dans tous les secteurs d'activité.

Le 6 février, nous appelons, avec d'autres syndicats, à un rassemblement des AESH devant l'Inspection académique pour la reconnaissance immédiate de leur métier d'accompagnant.

Le 7 février, nous appelons les enseignants et les parents à une grève et une manifestation devant l'Inspection académique pour l'amélioration des conditions de travail par la baisse des effectifs dans toutes les classes, la création des postes nécessaires.

Nous appelons aussi les enseignants à manifester pour le maintien des règles départementales du mouvement et le respect des prérogatives de la CAPD et des élus du personnel.

En ce qui concerne la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école, à l'ordre du jour de cette CAPD, nous constatons que pour la 4^{ème} année consécutive, le nombre de candidats régresse significativement, passant de 167 candidats en 2015 à 120 en 2019.

Près de 40% de candidats en moins qui s'explique aisément par la difficulté inhérente à cette fonction : Quel collègue trouverait encore assez de motivation pour remplir la mission de bon fonctionnement de l'école face à une liste sans fin de tâches quotidiennes, sans aide administrative, ni compensation financière.

Aucune modification dans la formation des directeurs ou de groupe de travail sur la « simplification des tâches » ne permettront de réduire leur surcharge de travail, ne compenseront le manque de décharge et la disparition des aides administratives qui sont les raisons majeures de la situation insupportable que vivent les directeurs d'école aujourd'hui.

Il n'est donc pas étonnant qu'un grand nombre de collègues craquent, certains sont au bord de la rupture, d'autres abandonnent et participent au mouvement pour retrouver un poste d'adjoint.

Pour FO, il est nécessaire de prendre des mesures d'urgence pour recentrer la fonction de direction sur les tâches essentielles, diminuer les tâches administratives inutiles, supprimer les transferts de compétences... L'amélioration des conditions de travail des directeurs passe par l'augmentation des décharges, le rétablissement des AAD et l'augmentation des primes et indemnités de direction et non par le statut de directeur-supérieur hiérarchique à l'école.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, vous allez vous prononcer sur l'inscription d'un certain nombre de candidats à cette fonction de directeur. Vous disposez d'un vivier de 120 candidats, tous motivés malgré les conditions de travail que nous venons de décrire. Aussi, nous vous demandons de réexaminer les situations des 12 candidats qui ont reçu un avis défavorable de la commission d'entretien afin de leur permettre d'être inscrits sur la liste d'aptitude cette année.

En ce qui concerne enfin l'étude des bonifications médicales pour le mouvement interdépartemental, nous nous étonnons du faible nombre de bonifications accordées cette année : seuls 31% des demandes ont été accordées. Sur 32 demandes, 13 ont été refusées malgré un statut RQTH du candidat ou MDPH de l'enfant du candidat. 10 collègues seulement ont pu obtenir cette bonification.

Des collègues nous interpellent, à juste titre, pour nous demander si un quota pour l'octroi des bonifications médicales a été imposé cette année au médecin de prévention ?

Des collègues ont fait appel de cette décision auprès du médecin de prévention, compte tenu de nouveaux éléments intervenus dans leur dossier.

La circulaire mobilité indique qu' *« après avoir pris connaissance de l'avis du médecin de prévention, constitué les groupes de travail émanations des instances paritaires départementales et recueilli formellement l'avis de la CAPD, les IA-DASEN pourront attribuer une bonification de 800 points nécessairement sur le vœu 1 du candidat, pour lequel la mutation demandée améliorera les conditions de vie de la personne handicapée ».*

C'est pourquoi, nous vous demandons, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, de réexaminer les dossiers des candidats qui ont fait appel de la décision du médecin de prévention.

Je vous remercie pour votre attention.